



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE REGIONALE DE SANTE
GRAND EST**

**Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile**

**Délégation territoriale
de Meurthe-et-Moselle**

Affaire suivie par : Angela DIAFERIA
pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.26.19

Affaire suivie par : Karine THEAUDIN
karine.theaudin@ars.sante.fr
Tél : 03.57.29.02.38

Nancy, le 07 DEC 2020

Le préfet de Meurthe-et-Moselle
La déléguée territoriale par intérim de l'agence régionale de santé Grand Est

à

[Liste des destinataires en annexe]

En copie à Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Objet : Intoxication au monoxyde de carbone, campagne d'information 2020-2021.

Chaque année, en France, environ 4 000 personnes sont victimes d'une intoxication oxygénée. Environ 100 personnes en décèdent.

Pendant l'hiver 2019-2020, 89 épisodes d'intoxication au CO ont été recensés en région Grand Est, exposant 298 personnes. Deux d'entre elles sont malheureusement décédées.

Notre région est particulièrement touchée par ce problème de santé publique.

Une intoxication par le monoxyde de carbone peut toucher tout le monde. En effet, elle est due à une mauvaise combustion au sein d'un appareil de chauffage ou de cuisson (chaudière, chauffe-eau, chauffage d'appoint mobile, cheminée, cuisinière, brasero, groupe électrogène à moteur thermique, etc). Si la plupart du temps les intoxications ont lieu au domicile (85 %), elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels. Dans la plupart des cas, ces accidents sont évitables.

L'intoxication au monoxyde de carbone survient le plus souvent dans les circonstances suivantes :

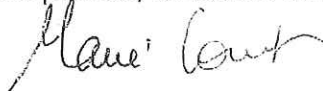
- mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudières notamment), et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole...),
- défaut d'aération ou de ventilation du logement,
- conduit d'évacuation de gaz brûlés défectueux ou obstrué,
- utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Pour éviter ce risque, un certain nombre de conseils de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver, que ce soit dans les habitations individuelles, les immeubles et les espaces accueillant du public. Des supports et outils de communication spécifiques sont disponibles et téléchargeables :

- ✓ Sur le site internet de l'ARS : www.ars.grand-est.sante.fr, Moteur de recherche : [Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone](#)
- ✓ Sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actualites/Comment-eviter-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-Conseils-et-recommandations2>
- ✓ Sur la page Facebook de l'ARS : <https://www.facebook.com/stopmonox>
- ✓ Sur le compte Twitter de l'ARS : https://twitter.com/ars_grand_est
- ✓ Sur les sites internet : www.stopmonox.com / <https://www.agir-pour-bebe.fr>
- ✓ Sur le site internet de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>, rubrique « Déterminants de santé » puis « Exposition à des substances chimiques » puis « Monoxyde de carbone ».

Vous constituez un relais important dans la prévention de ces accidents. Je vous remercie donc par avance de votre implication dans cette campagne de prévention.

pour le préfet
et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet



Marie CORNET

La déléguée territoriale par intérim,



Aline OSBERY

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et messieurs les Maires
Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI
Mesdames et messieurs les responsables de lieux de cultes
Mesdames et messieurs les partenaires du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent
Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale
Mme la présidente de Société Lorraine d'Habitat
M. le président de Meurthe-et-Moselle Habitat
M. le président de l'office Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy
M. le président de l'office public de l'habitat de Lunéville à Baccarat
M. le président de l'Office Public de l'Habitat de Toul
M. le président de Batigère Nord-Est
M. le président d'Est Habitat construction
M. le directeur d'ICF Nord Est
M. le directeur de Nouveau Logis de l'Est
M. le directeur de Immobilière 3F
M. le directeur de Présence Habitat
M. le directeur de LogiEst
M. le directeur de Néolia
M. le directeur de Vilogia
M. le directeur du Syndicat d'Economie Mixte Immobilière de Villerupt
M. le directeur du SEM du Bassin de Pont-à-Mousson
M. le directeur du SEM le Logement Thillois
M. le président de la Société Coopérative LE NID